



Dispositif régional AFE Collectivités :
Accès aux financements européens pour les EPCI et
communes de Provence Alpes-Côte d'Azur
Formulaire de demande d'accompagnement

1. Coordonnées

Nom de l'organisme	Ville D'AUBAGNE
Ville	AUBAGNE
Personne de contact, fonctions	Christelle SABATO Directrice Economie Tourisme et Métiers d'Art
Courriel	Christelle.sabato@aubagne.fr
Numéro de téléphone	04.42.18.16.08

2. Programme(s) visé(s) :

Case(s) à cocher

Volet rural FEDER	
Volet Massif alpin FEDER	
Volet Rhône FEDER	
Programme Interreg Espace alpin	
Programme LIFE	
Programme Citoyen, Egalité, Droits et Valeurs	X

3. Indiquez ci-dessous l'appel à projets visé et la date limite de dépôt de la candidature :

Programme Citoyen, Egalité, Droits et Valeurs Date de clôture septembre 2023

4. Votre positionnement dans le projet (pour les projets de coopération uniquement) : **sans objet**
Si vous connaissez déjà votre rôle au sein du consortium merci de cocher la case qui convient :

Porteur de projet (Chef de file pour les projets de coopération)	
Partenaire technique et financier	

5. Description du projet :

(minimum 2000 caractères, espaces non compris)

Aubagne affirme sa volonté d'une démarche d'ouverture sur l'Europe.
La commune a déjà mis en place un premier jumelage avec la ville d'Argentona située en Espagne.
Un second jumelage est acté avec la ville de Deruta en Italie, et d'autres jumelages avec des villes européennes sont à l'étude.

La ville d'Aubagne a donc décidé de la création d'un comité de jumelage qu'elle va conventionner afin d'assurer de façon optimale la gestion de l'ensemble des jumelages existants ou à venir.

Dans le cadre des jumelages ils est prévu :

- Des manifestations autour du thème de la céramique avec les villes d'Argentona et de Deruta : Argila ;
- Les nuits Flamenca avec la ville d'Argentona ;
- Des échanges scolaires ;
- Des échanges culturels ;
- Des échanges sportifs (tournois...) ;
- Des voyages touristiques pour les Séniors.

6. Partenaires identifiés pour le projet

(uniquement pour les projets européens le nécessitant) :

(lister les partenaires identifiés ou souhaités pour le projet et décrire le rôle)

Sans objet

7. Etat d'avancement du projet

Jumelage avec Argentona effectif,
Jumelage avec Deruta très prochainement finalisé, les engagements sont déjà signés ;
Jumelages à venir, des contacts prometteurs sont déjà pris avec des villes Européennes.

8. Livrables attendus du projet

Invitation à la manifestation ARGILA en août 2023 des villes d'Argentona, de Deruta, de Faenza, et de La Louvière

Invitation à la manifestation LES NUITS FLAMENCA en juillet 2023 de la ville d'Argentona

9. Budget estimatif du projet et cofinancements attendus (financeurs et montants)

A définir attente de quelques éléments.

[Ce formulaire de demande d'accompagnement est à retourner sous format Word](#)

ACTE DE CANDIDATURE

Je, soussigné Monsieur Gérard GAZAY (nom, prénom), Maire de la Commune d'Aubagne..... (raison sociale de l'organisme) :

- certifie exactes et sincères les informations figurant dans la présente demande ;
- certifie que mon organisme est en situation régulière au regard de ses obligations fiscales et sociales, ainsi qu'avec les dispositions réglementaires pour le projet concerné ;

Il est notamment rappelé que :

En application de l'article L.1611-4 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- *Tous groupements, associations, œuvres ou entreprises privées qui ont reçu dans l'année en cours une ou plusieurs subventions sont tenues de fournir à la Région une copie certifiée de leurs budgets et de leurs comptes de l'exercice écoulé, ainsi que tous documents faisant connaître les résultats de leur activité.*
- *Les comptes sont certifiés par le commissaire aux comptes pour les personnes morales de droit privé qui en sont règlementairement dotées ou par le Président ou par la personne habilitée à engager l'organisme.*
- *Tous groupements, associations, œuvres ou entreprises privées ayant reçu une subvention peut être soumise au contrôle des services de la collectivité qui l'a accordée.*

A cet effet, la Région peut se faire communiquer sur simple demande tout acte, contrat, facture ou document attestant de la bonne exécution de l'opération et faire procéder par ses services à toute vérification sur pièce ou sur place.

- S'engage à aller jusqu'au bout de la candidature européenne pour laquelle l'aide régionale a été octroyée (le dépôt du dossier auprès de l'autorité de gestion du programme faisant foi) ;
- Prend acte du fait qu'en cas de non-respect de ces règles, je m'expose à un arrêt de la prestation d'accompagnement par la Région ;
- Cet accompagnement n'engage en rien la sélection des dossier de candidature dans le cadre des fonds européens gérés directement par la Région.

Fait, leà...Aubagne.....signature¹ (Nom, prénom et qualité)

Tampon

¹ **Attention** : toute fausse déclaration est passible de peines d'emprisonnement et d'amendes prévues par les articles 441-6 et 441-7 du code pénal. Le droit aux informations prévues par la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'exerce auprès du service ou de l'Etablissement auprès duquel vous avez déposé votre dossier.